



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-
**MAIRIE
DE
MESSANGES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023

AFFAIRE N° 5 – PROJET RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS
« LOTISSEMENT POUM »

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un du mois de Mars, à dix-huit heures et trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTE :
Main levée ☒ Bulletin secret ☐
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : 16 Mars 2023

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G.
Absents excusés : DABBADIE G, AROCENA U.
Ont donné pouvoir : DABBADIE G à BAMBALERE M, AROCENA U à CALORME JP.
Secrétaire de séance : CAZES MF.

Monsieur le Maire

EXPOSE que, par courrier en date du 2 Décembre 2020, Messieurs Jean Claude et Jean Yves LAFITTE ont fait connaître à la Commune de MESSANGES leur volonté de rétrocéder ses espaces communs à la collectivité. Ces espaces communs comprennent les accotements, les espaces verts et les réseaux divers (AEP, assainissement et éclairage public).

Ce projet de rétrocession des espaces communs concerne les parcelles AB 1106 de 965 m² et AB 1112 de 1050m² soit pour une surface totale de 2 015m², conformément au plan annexé à la présente.

Les réseaux AEP, assainissement et éclairage public sont actuellement gérés par les Eaux Marensin Maremne-Adour (EMMA) et par le Syndicat d'équipement des communes des Landes (SYDEC).

INFORME l'assemblée que le service gestion voirie de MACS, en collaboration avec les services de la commune ont réalisé une visite de l'état des lieux le 9 octobre 2021. Les services de MACS ont rédigé un rapport précisant les travaux à engager et préalable à la rétrocession. Une contre-visite a été réalisée le 20 Décembre 2022 et par courrier en date du 8 février 2023, la communauté de communes MACS a donné un avis favorable au projet.



PRECISE que, par courrier en date du 8 avril 2022, Messieurs Jean Claude et Jean Yves Lafitte se sont engagés à remettre en état à leurs frais tout dommage qui serait généré par les travaux de constructions à venir sur la aptie rattachée aux parcelles section AB 1104, AB 1103 et AB 1102

La rétrocession de cette parcelle est prévue moyennant le prix de UN EURO (1,00 €).

INVITE l'Assemblée délibérante à se prononcer sur cette rétrocession,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ACCEPTE, moyennant le prix d'UN EURO (1,00 €), la rétrocession des espaces communs, équipements compris, du lotissement Poup.

Ces espaces sont cadastrés de la manière suivante :

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance		
			ha	a	ca
AB	1106	Lotissement Poup		9	65
AB	1112	Lotissement Poup		10	50

PREND CONNAISSANCE que cette cession entraîne l'intégration de ces parcelles dans le domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

CHARGE Maître DUCASSE, domicilié 2 Rue Daste à SOUSTONS (40141), d'établir l'acte à intervenir.

PRECISE que les frais inhérents à cette rétrocession seront à la charge de la commune de MESSANGES.

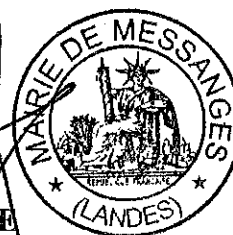
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Hervé BOUYRIE





Département des Landes
Extrait cartographique

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 10/03/2023

Par : ADACL

Echelle : 1:1 000

IGECOM40

légende

● Détails ponctuels

Détails linéaires

— Aqueduc

— Chemin

— Flèche rattachement du n° de parcelle

— Gazoduc ou oléoduc

— Ligne de transport de force

— Parking, terrasse et surplomb

— Rail de chemin de fer

— Symbole d'église

— Trottoirs, petits ruisseaux et terrains de sport

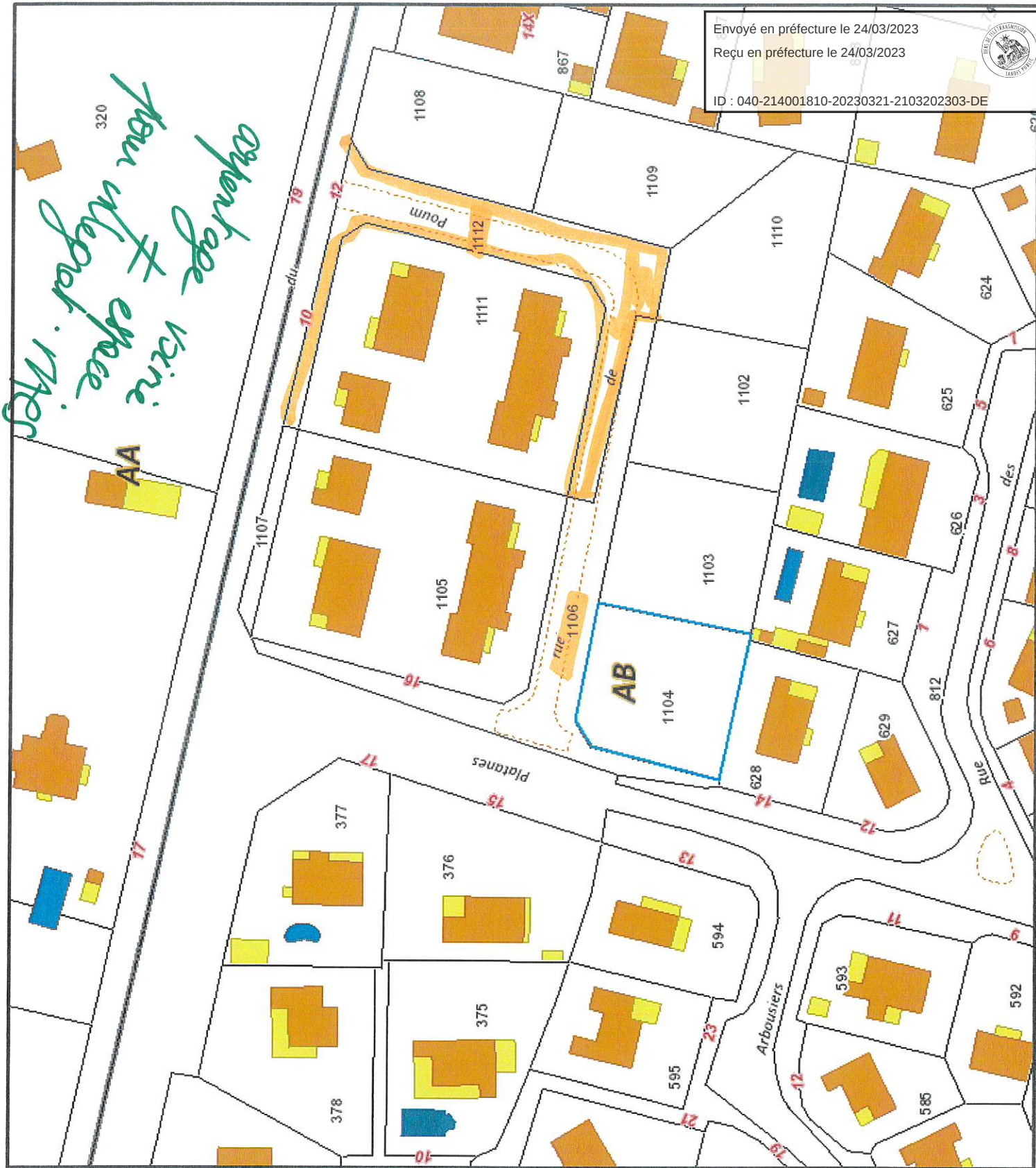
— Trottoirs, sentier

— Cours d'eau

Voies privées du plan cadastral

Envoyé en préfecture le 24/03/2023
Reçu en préfecture le 24/03/2023

ID : 040-214001810-20230321-2103202303-DE



Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023



ID : 040-214001810-20230321-2103202303-DE